

 15 juillet 2026

La France adopte l'aide à mourir !

Jonathan Denis, président de l'Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité, déclare ce mercredi 15 juillet 2026 : *"C'est avec gravité et beaucoup d'émotion que j'ai suivi les ultimes discussions à l'Assemblée nationale qui ont mené à ce vote majoritaire en faveur de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir. **À cet instant, je pense à toutes celles et à tous ceux que nous avons accompagnés et soutenus. Je pense à Henri Caillavet, grâce à qui tout a débuté. Je pense à Olivier Falorni qui a porté ce texte au Parlement. Je pense à celles et ceux à qui nous offrons, aujourd'hui, le droit fondamental de choisir les conditions de leur fin de vie.**"*

L'ADMD a été créée en 1980 pour porter la dignité en fin de vie, alors même que les droits de la personne malade n'avaient pas encore été fixés par la loi, que l'obstination déraisonnable était la règle, que des actes clandestins - trop nombreux - mettaient en péril les malades et leurs proches et provoquaient une insécurité juridique angoissante pour les soignants. Le vote historique de ce mercredi 15 juillet, loin d'être une fin, marque une charnière fondamentale dans la revendication de la liberté des Françaises et des Français en fin de vie.

La loi votée puis promulguée, les décrets d'application et les guides de bonne pratique devront l'expliciter. L'ADMD restera extrêmement vigilante à **protéger la volonté du législateur et à prévenir tout risque de restriction de ce nouveau droit acquis après des décennies de lutte et un processus législatif qui dure depuis plusieurs années.**

L'ADMD sera ensuite présente pour la mise en œuvre de cette loi en modélisant les parcours d'accompagnement des personnes en fin de vie, en suivant les dossiers de celles et ceux qui feront appel à elle et en soutenant celles et ceux qui n'entreront pas, malgré leur maladie, malgré leurs souffrances, dans le champ d'application de cette loi.

"Vingt-quatre ans après la Belgique, la France se dote d'une loi garantissant un accès universel aux soins palliatifs et, ce soir, d'une loi relative au droit à l'aide à mourir. Que de temps perdu et de drames imposés, par la seule volonté d'esprits conservateurs qui placent leurs convictions personnelles au-dessus de l'intérêt général et par la volonté paternaliste d'une partie du corps médical de ne pas écouter le patient." (Jonathan Denis)

Contact : Bastien André, responsable affaires publiques et communication
presse@admd.org